

Des banques mondiales en miniature

Mark Herkenrath **Que font réellement les banques régionales de développement ? Cette question préoccupe actuellement le Parlement. Il doit décider de l'ampleur de l'engagement futur de la Suisse.**

Le Parlement doit, jusqu'au printemps, décider sur deux objets qui concernent la participation suisse aux banques régionales de développement. D'une part, la contribution nécessaire à la recapitalisation générale de ces banques pour permettre à la Suisse de conserver ses quotes-parts et droits de vote. D'autre part, la suite du financement du fonds de développement de la Banque africaine de développement (BAfD) ; les moyens requis sont contenus dans le crédit supplémentaire pour l'augmentation de l'aide suisse au développement à 0,5% du revenu national brut.

Majorité aux mains des pays en développement

Les activités des banques régionales de développement sont peu connues. Les entités africaine (BAfD), asiatique (BASD) et interaméricaine (BID) œuvrent souvent dans l'ombre de leur « grande sœur » qu'est la Banque mondiale. Elles offrent aux pays en développement des crédits pour des projets que les banques privées ne fourniraient qu'à des taux d'intérêt excessifs. Les moyens proviennent des remboursements de crédits et des intérêts, mais aussi des gains de leurs propres investisse-

ments sur les marchés financiers internationaux. Les banques régionales de développement jouissent d'une bonne réputation auprès des créanciers privés. Elles peuvent donc obtenir des fonds à des conditions particulièrement avantageuses sur les marchés des capitaux internationaux et les mettre à disposition de leurs clients.

A la différence de la Banque mondiale, les pays en développement disposent de la majorité des voix dans les banques régionales (à l'exception de l'asiatique BASD) et fournissent la plupart des administrateurs ; ainsi, les pays africains contrôlent environ 60% des droits de vote à la BAfD. Par ailleurs, les crédits ne sont accordés que dans les régions en question. Alors que les intérêts des pays riches industrialisés dominent à la Banque mondiale, les pays en développement considèrent – à juste titre – les banques régionales comme étant « à eux ».

Fonds spéciaux pour les pays les plus pauvres

Les pays les plus pauvres utilisent cependant peu les crédits ordinaires des banques de développement. Des fonds spéciaux existent pour eux, avec des prêts à des taux d'intérêt particulièrement bas et de longs délais de remboursement. Dans certains cas, ces fonds spéciaux subventionnés leur accordent même des aides non remboursables pour des projets.

L'augmentation prévue du capital propre des banques régionales ne va toutefois pas bénéficier à ces fonds-là, mais servir avant tout aux pays en développement avancés et émergents. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose également, dans le cadre du crédit supplémentaire pour le 0,5%, une contribution de 180 millions au fonds spécial de la BAfD pour les pays les plus pauvres. Si le Parlement refusait ce crédit, la Suisse devrait financer cette contribution sur le dos de l'aide bilatérale.

Mégaprojets problématiques

Le grand point faible des banques régionales de développement est leur fixation sur les mégaprojets d'infrastructure. La BAfD a investi en 2005 près de 40% de ses fonds dans ce domaine, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports. De tels projets peuvent, certes, servir à l'économie globale d'un pays ou d'une région ainsi qu'aux multinationales étrangères. Mais les couches pauvres de la population en bénéficient rarement directement. Les contributions aux banques régionales de développement ne remplacent donc pas l'aide

Suisse : des points à revoir

mh La Suisse est représentée dans la Banque africaine de développement (BAfD) par un conseiller permanent ; elle fournit un administrateur en alternance avec l'Allemagne. Elle est très engagée dans l'évaluation systématique des résultats de développement et pour une orientation accrue sur la lutte contre la pauvreté. Les lignes directrices officielles et publiquement accessibles de la Suisse pour sa coopération avec la BAfD datent cependant de 2005 et sont, sur des points essentiels, dépassées. Il manque ainsi au Parlement un document actualisé lui permettant d'estimer l'utilité de l'engagement suisse en termes de politique de développement. Il serait grand temps de revoir ces lignes directrices en intégrant le Parlement et les organisations intéressées. La Suisse doit, en particulier, veiller à ce que la BAfD applique d'une manière effective ses bonnes dispositions en matière de transparence, d'intégration de la population et de possibilités de plainte. Cela implique des évaluations critiques et indépendantes des activités de la banque régionale.

Le barrage de Katse au Lesotho, terminé en 1996 et cofinancé par la Banque africaine de développement. Contrairement à ce que prescrivent les lignes directrices des Banques régionale de développement, la population n'est le plus souvent pas consultée dans les mégaprojets d'infrastructure.



bilatérale au développement pour améliorer les conditions de vie des plus pauvres.

Les banques régionales sont également critiquées, parce qu'elles n'incluent guère les populations locales dans la planification et la mise en œuvre des projets. Très souvent, les informations de base sur les projets ne sont même pas traduites dans la langue locale. Or, les grands projets d'infrastructure s'accompagnent fréquemment d'atteintes graves à l'environnement et conduisent à des expropriations ainsi qu'à des déplacements de population. De plus, ainsi que le relèvent les organisations de la société civile, la population concernée n'a guère accès aux instances de plainte pour dénoncer les éventuels abus.

Bonnes dispositions mal appliquées

Sur le papier, les banques de développement ont réagi à la critique. Ainsi, la BAfD a adopté d'excellentes lignes directrices internes pour l'examen préalable des projets, la consultation de la société civile et les relations avec les personnes déplacées. L'instance de plainte indépendante s'est même présentée à diverses réunions avec la population locale qu'elle a invitée à faire des recours sur les projets.

Sur le terrain, les problèmes n'ont cependant pas changé. L'intégration de la population et de leurs organisations n'est pas plus une obligation qu'autrefois. Les gouvernements, les équipes de projet ainsi que la banque régionale ne sont en fait pas tenus d'entrer en matière sur les préoccupations de la population. De plus, la mise en œuvre des lignes directrices est lacunaire. Les interventions auprès de l'instance de plainte IIM (Mécanisme indépendant d'inspection) montrent que, dans divers grands projets, seule une part minime de la population concernée a été consultée.

Quant aux plaintes *a posteriori*, elles n'apportent pas grand-chose. Par exemple, le projet de centrale hydro-électrique de Bujagali (Ouganda) a causé le déplacement forcé de nombreux villages. Le nouveau rapport d'évaluation de l'IIM indique que de nombreuses personnes déplacées n'ont pas été indemnisées et n'ont accès, à leur nouveau domicile, ni à l'eau courante ni à l'électricité. Cela, alors même que l'instance de

plainte avait recommandé, en 2008 déjà, de leur apporter d'urgence une aide.

Groupe de la Banque africaine de développement : www.afdb.org

La Suisse et la BAfD : www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation_multilaterale/Institutions_internationales/Institutions_internationales_de_financement/Banque_africaine_de_developpement_BAfD

3ème CARREFOUR GENEVOIS DE LA SOLIDARITE

Forum Meyrin
27-29 janv. 2011

tables rondes
expositions
débats
concert
films

WWW.FGC.CH
Info : 022 908 02 80

L'alimentation en péril, quelle agriculture voulons-nous?

Regards Nord-Sud sur la souveraineté alimentaire